



Controle caf imminent urgent

Par **noel33000**, le **19/01/2010 à 13:32**

Bonjour,rnrnon m'a notifié que je serais controlé par la caf, on me demande de fournir mes relevés de compte des 3 derniers mois, est ce légal, car je trouve que c'est une intrusion dans ma vie privée.rnmerci pour votre reponse

Par **jeetendra**, le **19/01/2010 à 13:42**

Bonjour, malheureusement la réponse est oui et c'est parfaitement légal, cordialement.

Par **chris_ldv**, le **19/01/2010 à 14:01**

Bonjour,rnrnTous le monde semble prompt à faire valoir ses droits mais beaucoup moins pour accomplir ses devoirs.rnrnVous avez parfaitement le droit de refuser de fournir les informations demandées par la CAF ... qui en contrepartie aura bien entendu aura également le droit de supprimer les allocations [s]**que vous avez sollicité**[/s].rnrnLa confiance n'exclue pas le contrôle: personne ne s'offusque qu'une caissière de supermarché contrôle l'identité d'une personne qui règle ses achats par chèque.rnrnPuisque vous n'avez à priori rien à cacher en facilitant le travail de contrôle de la CAF vous permettez la traque des fraudeurs qui touchent indument des prestations qui devraient revenir aux personnes tels que vous qui y ont effectivement droit.rnrnSalutations,